

RETOUR EN CLASSE du 02/11/2020, PROTOCOLE SANITAIRE NIVEAU 2 ET HOMMAGE A M. SAMUEL PATY

LE 31/10/2020

Ce retour en classe du lundi 02 novembre 2020 se fera dans un contexte d'une triple problématique liée aux actes terroristes, au récent confinement et à l'hommage à M. Samuel Paty. Au regard des rumeurs et diverses informations contradictoires, une clarification est, à l'évidence, urgente et nécessaire :

En l'état actuel de nos connaissances, ce samedi 31 octobre vers 15h

Sur la problématique de la sécurité des personnes, le plan Vigipirate monté au niveau maximal n'entraîne pas de modification particulière pour le lycée R. Schuman : contrôle des identités et des sacs à l'entrée, registre obligatoire d'entrée, vigilance accrue des abords de l'établissement, ronde de la police municipale, nationale et de des forces de l'opération sentinelle, étaient déjà mis en œuvre.

L'annonce d'hier soir, vendredi 30/10/20 annule donc la précédente organisation de l'hommage à notre collègue M. Samuel Paty. Les éléments déjà saisis dans Pronote sur les emplois du temps vont donc disparaître dans la journée.

Le retour en classe du 02/11/20 se fera donc tout à fait normalement, aux horaires habituels, sans aucune organisation particulière. Une nouvelle fois, consultez Pronote, plutôt demain dimanche, pour connaître l'emploi du temps.

Les nouvelles consignes ministérielles d'hier soir prévoient, en hommage à M. Samuel Paty, une minute de silence pour tous, lundi matin 02/11/2020 à 11h, précédée de la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs (que vous trouverez en PJ). Cet hommage en classe pourra être précédé ou complété par le professeur, comme il le souhaite, d'un temps d'échange, de réflexion sur les notions de valeurs de la république, de liberté d'expression et du rôle de l'école.

Lors de la visioconférence de ce samedi matin avec les personnels du lycée, a été évoquée la construction commune d'une séquence pédagogique d'enseignement moral et civique sur ces notions. Nous verrons cela un peu plus tard, car notre urgence de la semaine prochaine est autre.

L'aggravation de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à appliquer le protocole sanitaire niveau 2, qui nous a été communiqué jeudi 29/10/20 dans la soirée.

Les directives rectORAles nous précisent 3 points :

1. L'objectif de ce protocole est la limitation du brassage entre élèves en fonction du contexte de chaque établissement scolaire ;
2. Devant les difficultés d'organisation que cela engendre, le nouveau protocole devra être mis en œuvre le lundi 09/11/2020 pour les établissements du 2nd degré (collèges-lycées) ;
3. Il n'y aura pas de limitation des effectifs (en groupe, en demi-classe etc.). Tout le monde reprend les cours.

Plus concrètement,

- Du lundi 02/11/20 eu vendredi 06/11/20, aucun aménagement d'emploi du temps lié au nouveau protocole ne sera mis en place. Une nouvelle fois, consultez Pronote.
- L'obligation scolaire reste la règle. Seuls les élèves disposant d'un certificat médical personnel, justifiant qu'ils sont des personnes vulnérables pourront bénéficier d'une continuité pédagogique. Les enfants, cas contact de personnes vulnérables, doivent venir au lycée, en veillant à une application stricte des gestes barrières.
- Vous recevrez, dès aujourd'hui, une attestation de déplacement scolaire pour pouvoir déroger à la règle de confinement. Un exemplaire sera distribué à chaque élève, entre lundi et mardi prochains.

- Les PFMP ou stages des élèves sont maintenus. Les élèves en PFMP recevront prochainement une attestation de déplacement spécifique entre leur domicile et leur lieu de stage. Nous restons dans l'attente de précisions pour les élèves, dont le lieu de stage aurait fermé.
- Les sorties scolaires sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
- Les cours d'EPS sont maintenus dans les gymnases.
- Les rencontres parents- professeurs du jeudi 05/11/20 et du mardi 10/1/20 sont annulées en l'état. Nous réfléchissons à une nouvelle modalité d'échanges avec les parents et reviendrons vers vous prochainement

Le protocole sanitaire niveau 2 nous demande, dans la limite de nos possibilités matérielles et humaines de réinterroger à minima : les entrées-sorties, la circulation dans les couloirs, les récréations, la restauration scolaire, la mise en œuvre d'une salle référente par classe, l'entretien-désinfection des locaux.

Pour cette mise en œuvre, qui va bousculer notre quotidien à partir du lundi 09/11/2020 :

- Une **assemblée générale extraordinaire** se tiendra mardi soir 03/11/20 avec tous les personnels du lycée. Les cours à partir de 16h40 ne sont donc pas assurés.
- Les **fédérations de parents d'élèves** et le **CVL** (Comité de Vie lycéenne) seront consultés dans la journée du mercredi 04/11/2020.
- Un **comité d'hygiène et de sécurité** extraordinaire aura lieu le jeudi 05/11/20.
- Enfin, le nouveau protocole sanitaire sera ajouté à l'ordre du jour et porté au vote du **conseil d'administration du jeudi 12/11/2020.**

Dans ce contexte anxiogène et ce retour en classe si particulier, je tiens à vous rassurer en précisant qu'à ce jour, aucun cas de contamination interne ne nous a été remonté. Avant ces vacances d'automne, 4 personnels et 6 élèves ont été déclarés positifs. Tous ont été contaminés par des personnes extérieures au lycée Schuman.

En cas de question ou de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter en nous écrivant à :

ce.0941974k@ac-creteil.fr

Soyez assurés de notre engagement au quotidien dans cette nouvelle période sensible et inédite.

Cordialement.

S. Léger
Proviseur

